

La Société Archéologique du Gers a lancé un projet de « mémorial » des poilus gersois morts pour la France.

L'objectif initial est l'édition d'un ou plusieurs ouvrages réunissant le plus d'informations possible sur chacun des poilus domiciliés dans le Gers au moment de leur mobilisation en 1914 ou de leur appel dans les années suivantes. On pourrait y joindre, au hasard des trouvailles, les poilus nés dans le Gers, mais domiciliés - et dont la mémoire est probablement honorée - dans une commune extérieure au département.

Les sources sollicitées sont

- la liste des poilus décédés sur le monument aux morts et/ou à l'église, selon le cas, par visite sur place, ou consultation de genweb :

<http://www.memorial-genweb.org/~memorial2/html/fr/index.php>

- Le site mémoire des Hommes :

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/spip.php?rubrique41>

(clic) >formulaire de recherche

*Remarque : dans le cas d'un travail de recherche ample (plusieurs communes, voire un canton ou une communauté de communes) on peut passer par les archives départementales, références R 2417 (de a à l) et R 2418 (de m à z) : il s'agit de relevés des morts pour la France par commune commandés au début des années 80. C'est parfois très bien fait, parfois très sommaire. Insuffisant en tout cas pour notre projet. Les listes établies comprennent au moins les noms inscrits sur le monument aux morts. Les recherches peuvent avoir été poussées dans les registres d'état civil, mais cela demande à être vérifié.*

- les registres d'état-civil (décès, naissances et mentions marginales des actes de naissance pour la mention des mariages, date, lieu et nom de l'épouse)

- les registres des matricules (archives départementales), leur mise en ligne sur le site des archives départementales est attendue prochainement.

En l'état actuel, plusieurs cantons ont été couverts (Jégun, Lectoure, Lombez, Masseube, Miélan, Miradoux, Plaisance, Saint-Clar et Vic) et plus de 2700 entrées ont pu être faites dans la base de données.

L'objectif intermédiaire pour le 11 novembre 1914 peut être le suivant : avoir entré suffisamment de poilus morts pour la France afin de pouvoir évoquer avec certitude les lieux où ils ont combattu de la deuxième quinzaine d'août au 11 novembre 1914 et la mémoire de ceux qui sont tombés dans ces premiers mois de guerre. On peut le considérer comme atteint. De 11 novembre en 11 novembre on pourrait faire de semblables bilans et marquer, à leur date anniversaire, les affrontements les plus sanglants. Ces évocations pourraient être faites sous la forme d'articles de presse. Cela aurait le mérite de sensibiliser les Gersois.

Pour parvenir à cela il ne serait pas nécessaire d'avoir bouclé la recherche avant d'envoyer des fiches. Plusieurs envois sont possibles à la seule condition que sur les fiches les compléments, informations nouvelles, rectifications ... soient inscrits dans une couleur différente de l'envoi précédent.

On peut se proposer la démarche suivante :

- envoi par communes complètes exclusivement
- au premier envoi l'inventaire des poilus doit être complet, les fiches classées et numérotées par ordre alphabétique (ceci pour l'allocation initiale de l'espace). Si par la suite un nouveau poilu est découvert, il pourra toujours être ajouté en fin de liste.
- sans attendre la consultation des registres des matricules on peut faire un premier envoi
- ne pas dépasser deux envois pour une même commune.

Les envois au format Word ou pdf ne posent pas de problème pour la saisie (pour le moment les fichiers odt sont méconnus par ma tablette, mais cela ne devrait pas durer). Ils seront commodes pour ce qui concerne la gestion des ajouts (mais couleur nouvelle !). Les fiches individuelles doivent pouvoir se classer automatiquement dans l'ordre alphabétique dans leur répertoire de commune. Lors d'un deuxième envoi les fiches nouvelles éventuelles devront apparaître en fin de liste et se signaler d'une manière ou d'une autre.

Pour le recueil des données, se conformer aux consignes du modèle de relevé commenté et mis à jour. Les plus courageux peuvent noter le lieu de domicile des parents à la naissance et celui du domicile du poilu quand il est connu. Et aussi relever les identités des témoins des actes de décès rédigés sur le terrain par le lieutenant des détails. Les témoins des actes rédigés en ambulance ou hôpital n'étant pas des camarades de combat directs des décédés, la mention de leur identité est de moindre importance et il n'est pas utile de les entrer dans la base.

Pour la plupart des communes déjà remises il reste à consulter les registres des matricules. La fiche de relevé commentée doit être consultée car les consignes précédentes n'étaient pas assez claires. L'état actuel d'avancement de la collecte permet de mieux cadrer cette étape. Pour ceux qui utilisent un format électronique les choses sont simples. Pour ceux qui sont au format papier il faudra penser à récupérer les fiches après l'entrée des données. Cela pourra se faire par l'intermédiaire du bureau de la Société Archéologique. Pour cette raison je privilégie le traitement des fiches papier afin de les restituer à leurs auteurs.